

Zeitschrift:	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
Herausgeber:	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
Band:	29 (1978)
Heft:	3
Artikel:	Morges, secteur du casino : contribution historique et typologique à un project de restructuration
Autor:	Bissegger, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-393297

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- ³¹ Daselbst fol. 164.
- ³² Daselbst fol. 165. Dieser Brief ist abgedruckt bei PAUL GANZ, op. cit. Anm. 9, S. 24.
- ³³ Univ. Bibl. Basel, Mscr. G II, 16, 2, fol. 166.
- ³⁴ Univ. Bibl. Basel, Mscr. C VI a 63, Blatt 69 u. 69v.
- ³⁵ Daselbst fol. 72. – Dr. FRANÇOIS MAURER, der sich mit der noch nicht abgeklärten baulichen Situation beschäftigt hat, verdanke ich Rat und Hilfe bei der Interpretation von Amerbachs Aufzeichnungen.
- ³⁶ JÜRGEN ZIMMER, *Joseph Heintz d. Ä. als Maler*, Weissenhorn 1971. Zu den Kopien von Joseph Heintz nach italien. Werken, die bisher einzigen Zeugnisse für Heintz' Aufenthalt in Rom, Florenz, Venedig und vielleicht auch Bologna, besonders S. 10ff. u. 16ff.
- ³⁷ Univ. Bibl. Basel, Mscr. G II, 16, 2, fol. 167v.
- ³⁸ VERENA VETTER, *Baslerische Italienreisen vom ausgehenden Mittelalter bis in das 17. Jahrhundert*. Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, Bd. 44, Basel 1952, S. 117ff.
- ³⁹ CAREL VAN MANDER, *Das Leben der niederländischen und deutschen Maler*. Nach der Ausgabe von 1617. Übersetzung und Anmerkungen von Hanns Floerke, München und Leipzig 1906, Bd. 1, S. 171. – OTTO FISCHER, «Geschichte der Oeffentlichen Kunstsammlung», in: *Festschrift zur Eröffnung des Kunstmuseums*, Basel 1936, S. 15.
- ⁴⁰ VALENTIN LÖTSCHER, *Felix Platter und seine Familie*, 153. Neujahrsblatt, Basel 1975, S. 131ff. – Ders. *Felix Platter. Tagebuch*. Basler Chroniken Bd. 10, Basel, 1976, S. 528.
- ⁴¹ Univ. Bibl. Basel, Mscr. C VI 40. – Vgl. auch VETTER, op. cit. Anm. 38, S. 117ff. u. 122ff.
- ⁴² Univ. Bibl. Basel, Mscr. C VI 40, Blatt 191 u. 194v.
- ⁴³ Daselbst, Blatt 197.
- ⁴⁴ Univ. Bibl. Basel, Mscr. G I, 11, fol. 49 u. Mscr. G I, 17, fol. 60.
- ⁴⁵ Univ. Bibl. Basel, Mscr. G I, 11, fol. 50.
- ⁴⁶ ZIMMER, op. cit. Anm. 36, S. 24ff. – Ders., «Hofkirche und Rathaus in Neuburg a. d. Donau», *Neuburger Kollektanneenblatt* 1971.
- ⁴⁷ Univ. Bibl. Basel, Mscr. G² II, 46, fol. 52. – ZIMMER, op. cit. Anm. 36, S. 16ff. vermutet, dass Heintz Italien erst 1591 verlassen und sich nur für ganz kurze Zeit nördlich der Alpen aufgehalten habe, bevor er im Sommer 1592, nun als kaiserlicher Kammermaler, zum zweitenmal nach Rom gezogen ist.
- ⁴⁸ LANDOLT, op. cit. Anm. 29, S. 32ff. – MAURER, op. cit. Anm. 29, S. 43ff.
- ⁴⁹ Univ. Bibl. Basel, Mscr. Fr. Gr. I, 8, fol. 111–120.

MORGES, SECTEUR DU CASINO: CONTRIBUTION HISTORIQUE ET TYPOLOGIQUE À UN PROJET DE RESTRUCTURATION

par Paul Bissegger

Moyenne agglomération des bords du Léman animée d'une forte croissance économique, Morges se voit par là-même confrontée à d'ardus problèmes de conservation de son patrimoine. L'une des difficultés que doit aujourd'hui résoudre la Municipalité, est la revitalisation et la rentabilisation d'un groupe d'édifices appartenant aux collectivités publiques, situés entre le lac et la rue Louis-de-Savoie. S'élevant à proximité de l'église catholique (construite par Henri Perregaux entre 1842 et 1844, précoce exemple du style néo-gothique en Suisse) cet ensemble comprend des bâtiments d'époques très diverses qui, par leur rôle historique et leur type architectural, constituent véritablement un secteur-clé de la vieille ville. On y trouve en effet, sur une parcelle réservée

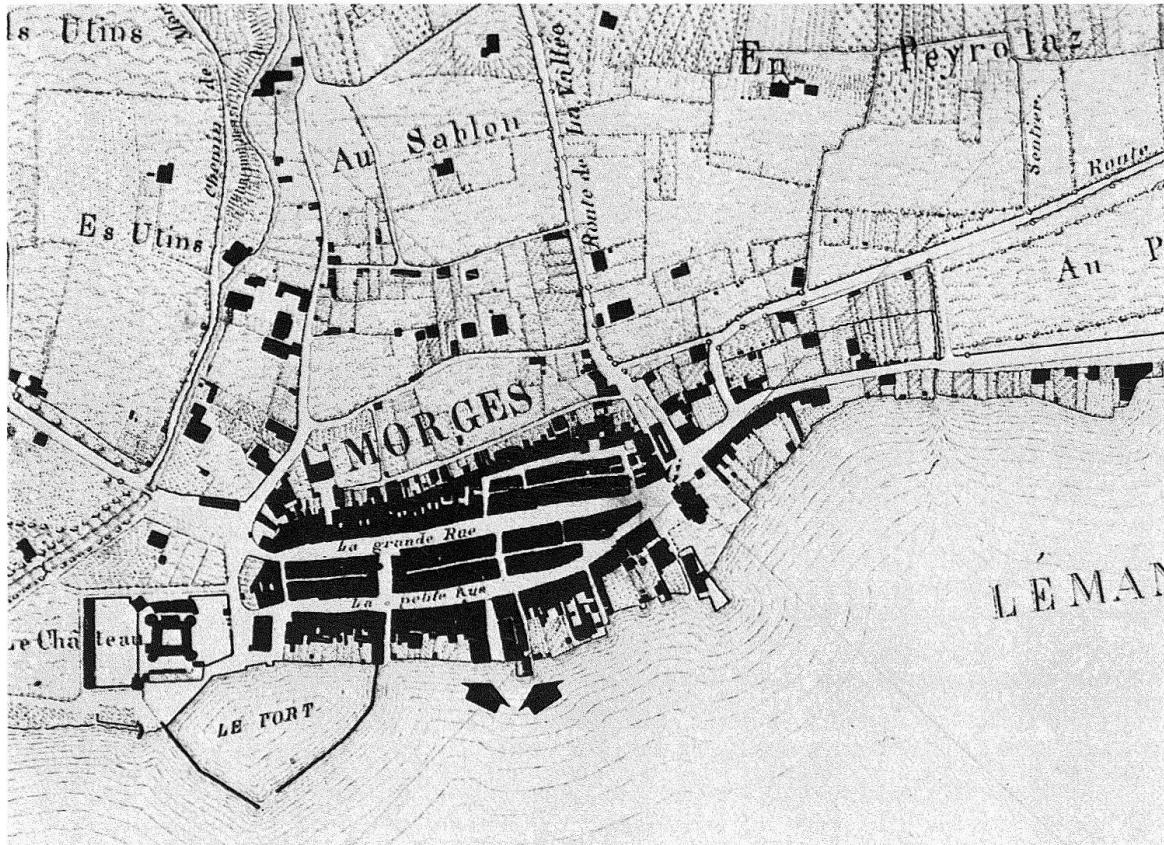


Fig. 1. Morges. Plan 1839 (ACV, GC 1175/1). Les flèches situent le quartier étudié

pendant des siècles au trafic du blé et du sel, et par conséquent fermée autrefois à la libre circulation du public, une place de création relativement récente, autour de laquelle s'élèvent l'ancien grenier à blé (1692) – utilisé plus récemment comme caserne –, la prison de district (1844), contre laquelle s'appuient deux bâtiments d'habitation privée, acquis récemment par la commune. Enfin plus au sud figure le Casino, avec sa salle de spectacle et son restaurant, édifiés à la fin du siècle passé (figure 1).

En 1975 un concours d'idées fut organisé par les autorités, s'adressant aux architectes, en vue d'établir une esquisse pour le développement futur de ce secteur. Les concurrents, laissés libres dans leur utilisation – ou réédification – de l'ensemble construit, présentèrent des projets très divers. Mais les cinq d'entre eux qui se virent sélectionnés par le jury (sur trente-cinq concurrents) respectent tous, à un titre ou à un autre, les édifices anciens. Cependant leur choix ne parut pas entièrement satisfaisant aux examinateurs, ainsi que l'écrit la commission d'experts: «Aucun projet n'a apporté une solution pleinement convaincante dans son ensemble, permettant au jury de choisir parmi l'un d'entre eux. En effet la complexité du programme n'a pas permis aux participants de répondre toujours valablement aux problèmes posés. Le jury, conscient de ce handicap, a cependant retenu les projets les plus susceptibles d'être utilisés par l'autorité pour une restructuration de ce secteur¹.»

Dans cette optique il nous paraît qu'une connaissance historique et typologique plus approfondie des bâtiments mis en cause pourra contribuer à mieux fixer les buts

précis que l'on se propose : en effet dans ce contexte de vieille ville – le programme du concours et le jury l'ont bien manifesté – une pareille tentative de revitalisation implique non seulement la création d'un ensemble urbanistiquement viable, mais encore la conservation des caractéristiques essentielles du patrimoine architectural morgien. Abordant ainsi d'une manière pratique le problème de la collaboration entre historiens et architectes, ces lignes tendent à promouvoir une information plus large et plus complète, en présentant le résultat de recherches documentaires ainsi que le point de vue d'un historien de l'architecture sur les projets primés.

RUE LOUIS-DE-SAVOIE 33

Cette maison fut acquise en 1801 par l'aubergiste Despland qui y installa bientôt un café, appelé le «Winkelried» en 1839². Transformé, pour ce qui est de la façade en tout cas, à la fin du XVIII^e siècle, ou peut-être en 1801, lors du changement de propriétaire³, cet édifice présente actuellement (entre un rez-de-chaussée modifié et un troisième étage rajouté au XIX^e siècle) une composition intéressante, encadrée par des chaînes d'angle rectilignes décorées d'une table affleurée et coupées, sous la corniche à trois fasces, par une baguette tenant lieu d'astragale (figure 2). Les trois fenêtres par niveau, cintrées, (dotées probablement après coup d'une petite corniche de même forme) possèdent une tablette à trois ressauts que soutiennent des consoles, ornées dans leur partie supérieure d'un motif légèrement fouillé, en pointe de diamant, et s'amortissant par un élément en tronc de pyramide renversé, quelque peu incurvé, à glyphes et trois gouttes. L'intérieur du bâtiment a conservé au premier étage un beau plancher à carrés délimités par des baguettes de poirier teinté ; on y trouve aussi quelques cheminées, notamment au second étage, en bois peint imitant le marbre vert, et au dernier niveau, en molasse. Ces dernières sont dotées d'éléments décoratifs rarement associés à un tel matériau : piédroits cannelés et trumeau orné d'un cadre en faisceau de baguettes.

En raison de considérations stylistiques, portant sur le dessin soigné des éléments décoratifs de cette architecture, on peut supposer avoir affaire ici à une œuvre de l'architecte Jean-Etienne Bugnion, encore très mal connu, mais dont le frère, Jean-Louis, maçon, s'installa à Morges en 1794. On lui attribue de très belles réalisations, notamment à la rue de Lausanne No 14, et à la rue Couvaloup⁴.

RUE LOUIS-DE-SAVOIE 35

Reconstruit lui aussi vers 1800, cet immeuble subit d'importantes transformations entre 1858 et 1862, vraisemblablement une ou deux surélévations successives. Propriété dès 1872 de la famille Swartz qui le transforma profondément en 1907/08, il fut acquis par la commune en 1962⁵.

Aujourd'hui désavantage par sa trop grande hauteur, qui rompt ses proportions, ainsi que par le brutal traitement de sa façade décrépie, cet édifice n'est pourtant pas



Fig. 2. Morges. Rue Louis-de-Savoie 33

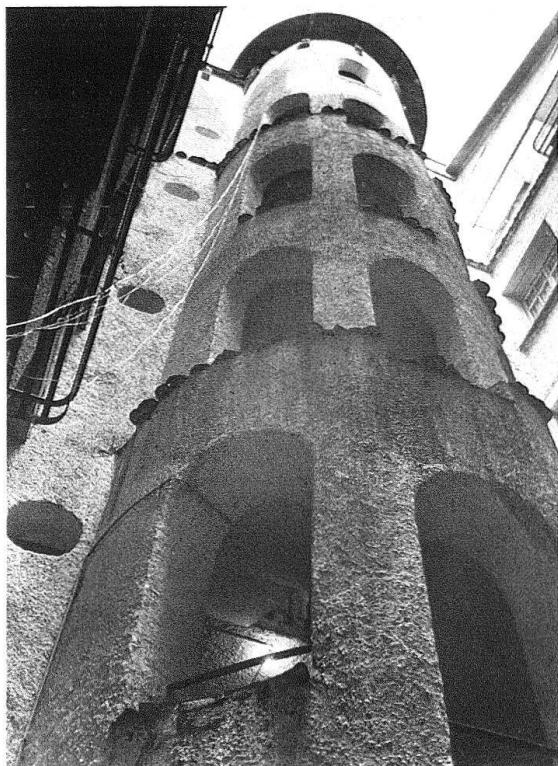


Fig. 3. Morges. Rue Louis-de-Savoie 35

dénoué d'intérêt. Son rez-de-chaussée en bel appareil de molasse, percé de trois arcades, est surmonté de deux niveaux, prenant jour chacun par trois baies rectangulaires et limités par des chaînes d'angle à refends. En outre deux jambes rectilignes en molasse appareillée subdivisent verticalement cette composition, dominée par un entablement aujourd'hui simplifié. Ce type de façades à subdivisions verticales appartient à un genre relativement rare, et qu'on rencontre à Morges dans les architectures les plus recherchées⁶. Dans ce cas particulier, cette forme, la plus simplifiée que l'on puisse imaginer (peut-être à la suite de «restaurations» passées), conserve néanmoins une valeur typologique qui mérite protection. Il faut signaler en outre ici l'étonnant escalier dans la cour intérieure du bâtiment, conçu en 1907 par les architectes Henri et Alfred André. S'inscrivant dans une tourelle semi-circulaire dont les murs se rétrécissent par deux ressauts successifs garnis de tuiles, cet escalier prend jour par des baies en plein cintre à tablette couverte de tuiles également. Des œils-de-bœuf ovales accompagnent à chaque étage cette composition d'allure médiévo-provençale (figure 3).

PRISON DE DISTRICT
(Rue Louis-de-Savoie 37)

Historique. Les prisons, logées longtemps dans les tours du château, apparaissent comme gênantes à l'époque cantonale, après la conversion de l'édifice en Arsenal. Le bâtiment actuel résulte de plusieurs projets discutés à partir de 1822 déjà⁷. On envisagea successi-

vement de déplacer les prisons dans l'ancien grenier à blé (1827, 1829), de les reconstruire aux extrémités de la ville, isolées (1835) ou combinées à un hôpital, à un hôtel de ville (1837, 1838)⁸. Mais en 1841 le voyer du district, Samuel Cupelin, rallia tous les suffrages en désignant l'emplacement du petit four public, proche du grenier à blé. A cet effet il fournit deux séries de plans⁹. La première présente un bâtiment de trois étages sur rez-de-chaussée, coiffé d'un toit en appentis appuyé contre la maison voisine, avec une croupe à chaque extrémité. Rappelant un projet précédent de Henri Perregaux, les trois étages sont séparés par des bandeaux et prennent jour, sur la rue, par trois fenêtres rectangulaires, mais les chaînes d'angle sont ici rectilignes. En outre le rez-de-chaussée présente une disposition nouvelle et intéressante, avec sa fenêtre axiale encadrée par deux portes auxquelles on accède par quelques marches qui s'avancent sur la rue Louis-de-Savoie. L'une des portes débouche sur le corps de garde, et l'autre, orientale, s'ouvre sur un corridor, le long duquel sont distribuées les diverses pièces du bâtiment. Une seconde série de plans, sur lesquels on a supprimé un étage, varie la disposition des celles; Henri Perregaux améliorera ce dessin en janvier 1842¹⁰.

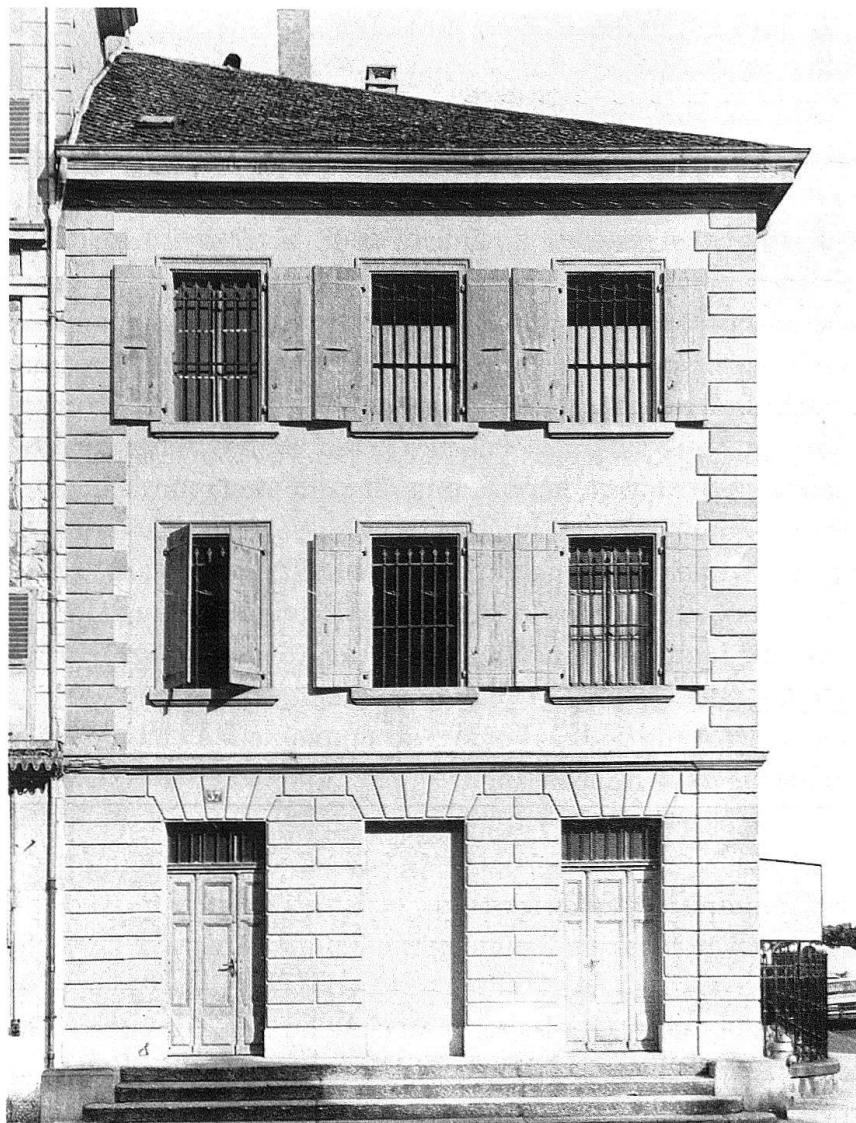


Fig. 4. Morges.
Rue Louis-de-Savoie 37.
Prison de district,
par Henri Perregaux
(1844)

La même année, à la suite de tractations nouvelles entre la commune et l'administration cantonale, cette dernière décida de contribuer au financement de l'entreprise en prenant à sa charge tous les frais d'architecte¹¹. En conséquence Perregaux et son associé Achille Delaharpe fournirent 21 plans d'exécution, signés et datés du 15 septembre 1842. Ces documents ont par chance tous été conservés¹². Ils reprennent presque exactement les projets élaborés par Samuel Cupelin avec quelques améliorations encore et en affinant le dessin de la façade sur rue.

Après la démolition de l'ancien four banal en mai 1842, on commença les travaux de construction du nouveau bâtiment. L'ouvrage est adjugé à Louis Brélaz, maçon, aux frères Piaget charpentiers, et à Louis Conod l'aîné, serrurier, sous la direction de Samuel Cupelin¹³. La reconnaissance officielle de l'édifice aura lieu le 29 octobre 1844¹⁴. (Restauration : 1890 par Henri André architecte, mais sans modifications notables¹⁵.)

Description. Ce bâtiment étroit et allongé, couvert d'un toit à croupes appuyé en appentis à la maison voisine, possède deux étages sur rez-de-chaussée (figure 4). La façade importante regarde la rue, alors que le mur occidental, dont les six fenêtres par étage s'ouvraient à l'origine sur la cour fermée du grenier à blé, était autrefois beaucoup moins visible et fut donc exécuté très simplement.

La petite face, réalisée en molasse de Nialin (Savigny)¹⁶ sur un soubassement en calcaire, possède un rez-de-chaussée légèrement surélevé auquel on accède par les quatre marches d'un escalier monumental occupant presque toute la largeur disponible. Ce niveau est percé par trois portes rectangulaires – celle du centre étant aveugle – à linteau maçonné en plate-bande, ménagées dans un appareil à refends. Des chaînes d'angle rectilignes, à refends également et légèrement saillantes, flanquent cette composition.

Séparés de ce niveau par un cordon mouluré, les deux étages supérieurs, dotés de chaînes d'angle en harpe, prennent jour chacun par trois fenêtres à encadrement rectangulaire. Chacun d'eux, orné d'un régllet avec tablette saillante, possède en outre des barreaux sommés de fers de lance. Enfin une corniche en quart de rond et cavet, séparés par un filet, couronne l'ensemble.

Intérieur. Conformément au dessin de Samuel Cupelin l'intérieur du bâtiment est distribué le long d'un couloir traversant tout l'édifice et aboutissant à des latrines. Toutes les pièces prennent jour par la façade occidentale. Dans la disposition d'origine, on trouvait au rez-de-chaussée un corps de garde et un dortoir public, le premier étage abritant un dortoir semblable, trois chambres d'arrêt et des locaux réservés au juge d'instruction. Les prisons enfin sont logées au second, groupées deux par deux et séparées des fenêtres par un couloir d'isolement.

Appréciation. En conformité avec la notion – à cette époque encore fort répandue – de «caractère architectural» (celui-ci devant être en accord avec la fonction de l'édifice) les prisons cherchaient, dans leur grande majorité, à intimider en affirmant plus ou moins nettement leur finalité répressive. Sans vouloir comparer les prisons de district aux grands édifices pénitenciaires qui furent élevés alors¹⁷, ces bâtiments plus modestes présentent entre eux certaines ressemblances dues à la volonté de «caractériser» l'édifice tout en restant dans les limites d'une très stricte économie de moyens. Outre une

constante sobriété, on retrouve ainsi dans divers projets – exécutés ou non –, le thème des petites baies, carrées ou oblongues, et la composition parfois couronnée d'un pignon-fronton. Il en est ainsi, entre autres, à Neuchâtel (1826–1828), Cully (1827), Lausanne (1832), Morges (1835), Vevey (1839)¹⁸.

Par contre, pour la prison de district construite à Morges, Henri Perregaux, loin de tendre à une austère simplicité, chercha au contraire une intégration harmonieuse à l'ensemble des maisons bourgeoises. Du côté de la rue Louis-de-Savoie le caractère particulier de cet édifice carcéral est à peine sensible, si ce n'est par la disposition quelque peu inhabituelle du rez-de-chaussée. Tout en tenant compte des idées de Samuel Cupelin, Henri Perregaux a notablement affiné les proportions de l'édifice, et a su lui donner une note personnelle d'élégance. Sans vouloir objecter à la nécessaire adaptation du bâtiment à de nouveaux usages, la conservation de cette façade nous paraît en conséquence éminemment souhaitable, tant pour ses qualités intrinsèques que pour sa caractéristique, fort rare, d'architecture à fonction «camouflée».

GRENIER ET MAGASIN À SEL

Historique. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle le baillage de Morges fut tributaire, pour le ravitaillement en céréales, de celui de Romainmôtier qui y percevait la dîme pour les anciennes propriétés du couvent et stockait la plus grande partie des grains dans un grenier à Apples¹⁹. Morges ne possédait au bord du lac qu'un modeste bâtiment appelé la «Saunerie», abritant au rez-de-chaussée un dépôt de sel et, à l'unique étage, une cuisine, chambre et corridor²⁰.

Le premier projet d'y installer un grenier émane du bailli de Romainmôtier, en 1683, qui, voyant les frais qu'occasionnerait l'agrandissement de l'établissement d'Apples proposa de transformer la «Saunerie». On trouva cependant ce bâtiment trop insalubre pour y abriter des céréales; par contre, on retint l'idée d'un dépôt de blé à Morges, car cet emplacement fut jugé plus sûr que celui du grenier précédent, situé trop près de la frontière bourguignonne²¹. L'architecte bernois Abraham Düntz procède à une visite des lieux en 1684 et dessine un projet à trois étages: chacun s'ouvre, sur l'axe central par une porte, et un monte-charges est prévu dans les combles²². On commande alors au maçon David Potterat dix-huit encadrements de fenêtres en pierre de la Sarraz, et le charpentier Pierre Quiblier se voit chargé de préparer d'importantes quantités de bois. Cependant, ces matériaux ne seront pas encore mis en œuvre: stockés sur place, ils pourriront et seront en partie volés au cours de plus de cinq ans de tergiversations, malgré la nomination en 1685 d'Abraham Charrière comme surveillant. En 1688 une maquette du futur édifice est construite par le charpentier Georg Riedkessler. Mais en attendant l'exécution des travaux, le château de Morges servira au stockage des grains²³.

Enfin, en 1690, après de pressantes recommandations bernoises et une visite de l'architecte Samuel Jenner, qui confirme le projet et passe de nouvelles conventions avec les artisans, le châtelain De Martines, lieutenant baillival, est désigné pour prendre la direction de l'ouvrage. Il recevra en septembre 1690 le «modelle suivant lequel le gre-



Fig. 5. Morges.
Grenier à blé, 1692

nier doit être construit»²⁴. Dès lors les travaux n'avanceront qu'à une allure modérée, marqués le 29 juin 1691 par un accident de chantier qui coûta la vie à deux maçons ; on ne terminera l'édifice que deux ans plus tard, avec la pose aux fenêtres, de châssis métalliques garnis d'un treillis de laiton acheté à Genève²⁵. Parmi les artisans qui y travaillèrent, les principaux paraissent avoir été Abraham Jaccot ou Jacob, maçon, et Gabriel Curnex charpentier, dont seuls les noms ont été transmis²⁶ (figure 5).

Une partie du nouveau bâtiment, vraisemblablement le rez-de-chaussée, était utilisée comme dépôt de sel, puis cette dernière affectation fut déplacée dans un édifice annexe, établi vers 1730 sur la parcelle voisine, orientale²⁷. Le grenier possédait alors une tour d'escalier rectangulaire, en saillie sur l'actuelle rue Louis-de-Savoie, accolée à celle qui existe encore pour le bâtiment voisin, et le banc des boucheries venait se loger dans le décrochement²⁸.

Mais en 1752, l'architecte Gabriel Delagrange (s'opposant à un projet de son collègue genevois Jean Michel Billon qui proposait d'établir un grenier neuf dans la cure du diacre) prévoit au contraire – et obtient – une restauration de l'édifice de 1692, avec, entre autres, un changement complet de la charpente intérieure, infestée de vermine, la suppression de l'escalier existant et la création, sur la même face, d'une montée en rampe droite accédant au premier étage²⁹.

Dès 1803 les locaux du grenier sont affermés à divers particuliers, et en 1827 l'architecte Henri Perregaux prépare un projet de transformation du bâtiment en caserne d'artillerie, d'abord combinée à une prison puis, en 1829, occupant tout l'édifice [non réalisé]³⁰ (figure 6). Un nouveau plan de casernement est exécuté en 1862 sous la direc-

Fig. 7. Morges. Grenier à blé. Premier étage ▷

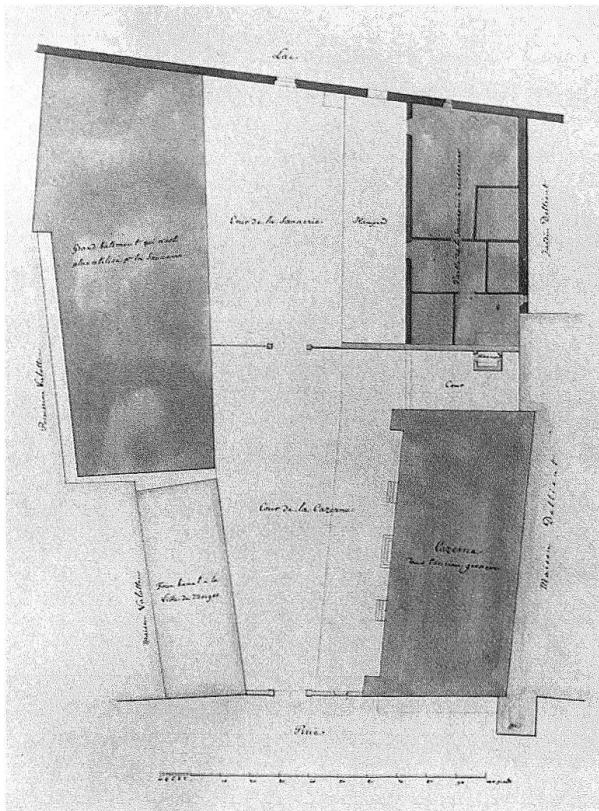


Fig. 6. Morges. Grenier à blé et «Saunerie».
Projet de transformation en caserne,
par Henri Perregaux, 1829
(Archives du château de Morges)

tion de l'architecte David Braillard, avec construction d'un escalier sur la face lac. L'immeuble, enfin, est racheté par la commune de Morges en 1885.³¹

Description. L'édifice actuel, couvert d'un ample toit à croupes, de plan rectangulaire, forme une masse imposante de trois étages sur rez-de-chaussée. Les murs crépis ménagent des séries uniformes de percements rectangulaires, dont l'encadrement, tantôt en calcaire jaune de la Sarraz, tantôt en molasse, affleure au nu de la maçonnerie. L'escalier droit, de Delagrange, sur la petite face septentrionale a aujourd'hui disparu, mais on y lit toujours, sur le linteau de la fenêtre orientale, sous l'avant-toit, le millésime 1692, marquant la fin des travaux du gros œuvre. La grande façade, sur l'actuelle place du Casino, présente encore une remarquable homogénéité, malgré les transformations modernes du rez-de-chaussée, et l'on y voit sous l'avant-toit, sur l'axe central, une baie plus large qui devait abriter le monte-charge.

A l'intérieur, l'édifice se présente sous sa forme originale, avec sa poutraison remplacée en 1752. Chaque niveau possède un espace unique, avec un sol caronné et deux séries longitudinales de poteaux en chêne qui soutiennent, entre deux filières, la poutraison transversale du niveau supérieur (figure 7).

Appréciation. A une époque où les céréales jouaient un rôle alimentaire prépondérant, les greniers permettaient d'assurer le passage d'une récolte à l'autre, et d'établir des réserves. On en trouvait partout, construits à l'usage des particuliers, des communes, des seigneurs, et même de l'Etat, puisque celui-ci disposait de quantités de grains considérables, une grande partie des impôts étant perçue en nature. L'autorité suprême, outre la simple gestion de ces revenus périssables qu'il fallait conserver dans



des locaux adéquats et avec des soins constants (brassage, vannage), afin d'éviter que les grains ne se corrompent par fermentation ou sous l'action des moisissures, avait encore pour tâche de constituer des stocks importants pour pallier la disette en cas de guerre ou de mauvaise récolte, et maintenir les prix. En 1648 le gouvernement bernois fixa les quantités qui devaient désormais être obligatoirement stockées dans chaque baillage.

Les édifices hérités du passé médiéval fournissaient les locaux nécessaires, qui devaient être salubres, bien aérés et si possible spacieux. On utilisa à cet usage les châteaux-forts et leurs dépendances, tours et granges (Avenches, Nyon, Saint-Prex, Oron, Ouchy, etc.), d'anciennes églises désaffectées (Bonmont), les anciennes halles de Moudon, ou encore, à Lausanne, les anciens greniers du Chapitre; on aménagea dans ce but aussi le prieuré Saint-Maire, et le couvent de la Madeleine³².

Vers la fin du XVII^e siècle, cependant, ces locaux se révélèrent insuffisants, et l'on envisagea de construire de grands édifices spécialement conçus pour cet usage (parfois combinés avec un dépôt de sel). Celui de Morges est ainsi le premier qui soit projeté dès 1683, puis on procéda, trois ans plus tard, à d'importants travaux à Payerne, en vue de transformer l'église abbatiale en grenier à trois étages³³. En 1698 Marc de Treytorrens fit poser la première pierre du grand grenier d'Yverdon (à l'emplacement du Casino actuel)³⁴ et en 1707 commença la réalisation de celui de Romainmôtier³⁵, qui existe encore aujourd'hui, mais passablement transformé, dans ses structures internes, au XIX^e siècle.

Nous ne relèverons ici que pour mémoire la série des greniers bernois érigés pour les mêmes raisons dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment ceux d'Orbe

(1758–1760)³⁶, de Vevey (reconstruction du bâtiment en 1729, transformation en grenier en 1761)³⁷, de Moudon en 1774/75³⁸.

En conséquence, dans le canton de Vaud, le grenier de Morges est non seulement le plus ancien, mais encore avec Romainmôtier le seul de ces bâtiments spécifiques qui ait été conservé avec ses structures internes, et appartenant encore à la première série des constructions bernoises. Son architecture dépouillée s'inscrit dans une typologie caractéristique de bâtiments utilitaires destinés au stockage de marchandises³⁹. Il est par là-même très proche d'autres édifices à peu près contemporains, tels que l'ancienne Souste du sel à Monthey (1698), restaurée récemment⁴⁰, le «Museggmagazin» de Lucerne (1684–1686)⁴¹, et aussi, à certains égards, du grenier de la Planche à Fribourg (1708/09)⁴². Par sa remarquable conservation extérieure et intérieure, par son intérêt typologique évident, ce monument mérite largement une conservation intégrale.

CASINO

Historique. L'ancien Casino, accolé à l'Hôtel de Ville et combiné à une grenette au rez-de-chaussée, fut construit par Henri Perregaux entre 1822 et 1826⁴³. Avec la location de ce bâtiment à l'administration des postes, dès 1895, se dessine le besoin de retrouver un édifice réservé aux diverses activités culturelles de la communauté morgienne. L'architecte lausannois Jacques Regamey, qui le premier soumet ses offres avec un plan pour un immeuble neuf, se voit chargé en 1896 d'élaborer un programme et projet de concours pour une construction nouvelle à l'emplacement de l'ancien dépôt de sel, transformé par la suite en écuries pour la caserne. En vue d'agrandir autant que possible l'espace disponible, un léger déplacement vers l'ouest de la rue des Casernes (actuelle Place du Casino) se révélera indispensable, ainsi que la démolition de deux bâtiments privés voisins⁴⁴.

En janvier 1897, un Jury composé de la Municipalité et des architectes Alfred Rychner (Neuchâtel), Ernest Baumgart (Berne) et Henri Juvet (Genève), examine trente-cinq projets concurrents et accorde le premier prix à «Myosotis» par Adrien Heydel et Jacques Regamey. En conséquence, ce dernier se verra confier les plans d'exécution et la direction du chantier⁴⁵.

Les travaux de construction occuperont les deux années 1898 et 1899, avec la réalisation, par l'entrepreneur morgien Louis Laffely du gros œuvre en maçonnerie, y compris la taille et la sculpture de pierres provenant presque exclusivement des régions de Montélimar et de Belley: en effet, à l'exception des soubassements en Arvel rose, on construira les façades en pierre blanche de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), le grand escalier et les balcons en Villebois (Ain), les colonnes du porche en pierre d'Hauteville (Ain) et l'entablement de ce dernier en roche de Saint-Martin-de-Bavel (Ain)⁴⁶. L'ingénieur Samuel de Mollins veille à l'exécution des parties en béton armé (système Hennebique)⁴⁷, alors à la pointe des techniques modernes, et la charpente est adjugée à Charles Wurlod de Morges (à l'exception des poutrelles métalliques de la coupole, livrées par les Ateliers Mécaniques de Vevey)⁴⁸.

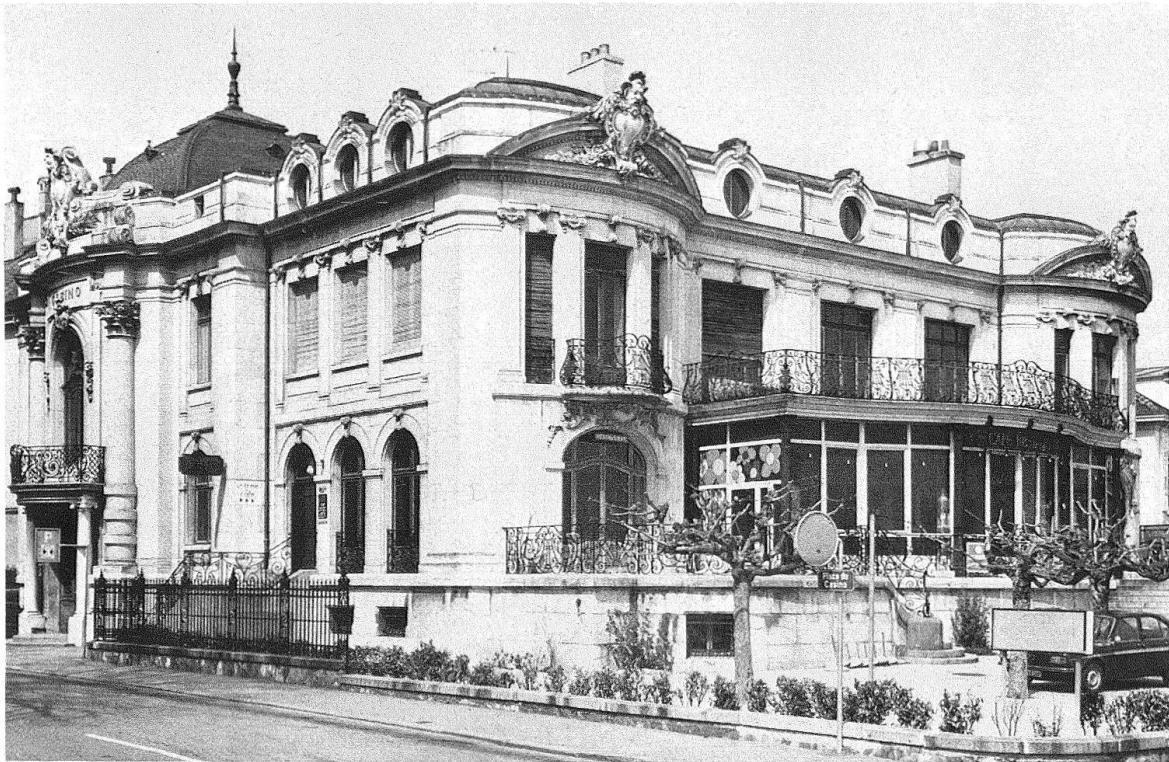


Fig. 8. Morges. Casino, par Jacques Regamey, 1898–1899

A l'intérieur, en considération des frais énormes déjà occasionnés par cette construction, la Municipalité renonça à orner la grande salle de peintures, après examen de projets et devis demandés à des artistes réputés tels que A. Ballié (Bâle), Marcel Chollet (Paris), Hubert Vetter (Lausanne), Otto Haberer (Berne) et Jean Morax (Paris et Morges)⁴⁹. Cependant, dans la salle de spectacle surtout, une très riche décoration plastique sera obtenue par des ornements en stuc, réalisés par les sculpteurs-décorateurs Morhardt & Negri, et par un garde-corps en bois, sculpté par Emile Frech à Renens. Dans le reste du bâtiment les garde-corps métalliques sont l'œuvre de Frédéric Ernst, serrurier à Morges ; Carlo Porta, de Milan, fournit la lustrerie en ferronnerie d'art et verre teinté⁵⁰. L'inauguration solennelle de l'édifice aura lieu le 21 février 1900⁵¹.

Description. Le Casino, alliant des éléments néo-classiques et néo-baroques, présente deux façades importantes (côté lac et côté grenier) de deux niveaux sur un important soubassement, l'ensemble étant couvert par un toit brisé très aplati où s'ouvrent des lucarnes attiques en œil-de-bœuf ; on y remarque en outre deux coupoles bombées, surmontant l'escalier et la grande salle (figure 8).

La façade occidentale, asymétrique, est dominée par l'entrée principale légèrement saillante en arc de cercle, marquée par un ordre corinthien colossal, à colonnes engagées baguées dans leur partie inférieure, encadrant la porte. Un balcon sur colonnes ioniques avec garde-corps en ferronnerie à riches entrelacs abrite cette dernière. Par dessus un entablement bien développé, un cartouche couronne l'ensemble, frappé d'un masque comique qu'amortissent latéralement des ailerons à volutes. Sur cette face le rez-de-chaussée surélevé prend jour par des baies classiques à arc en plein

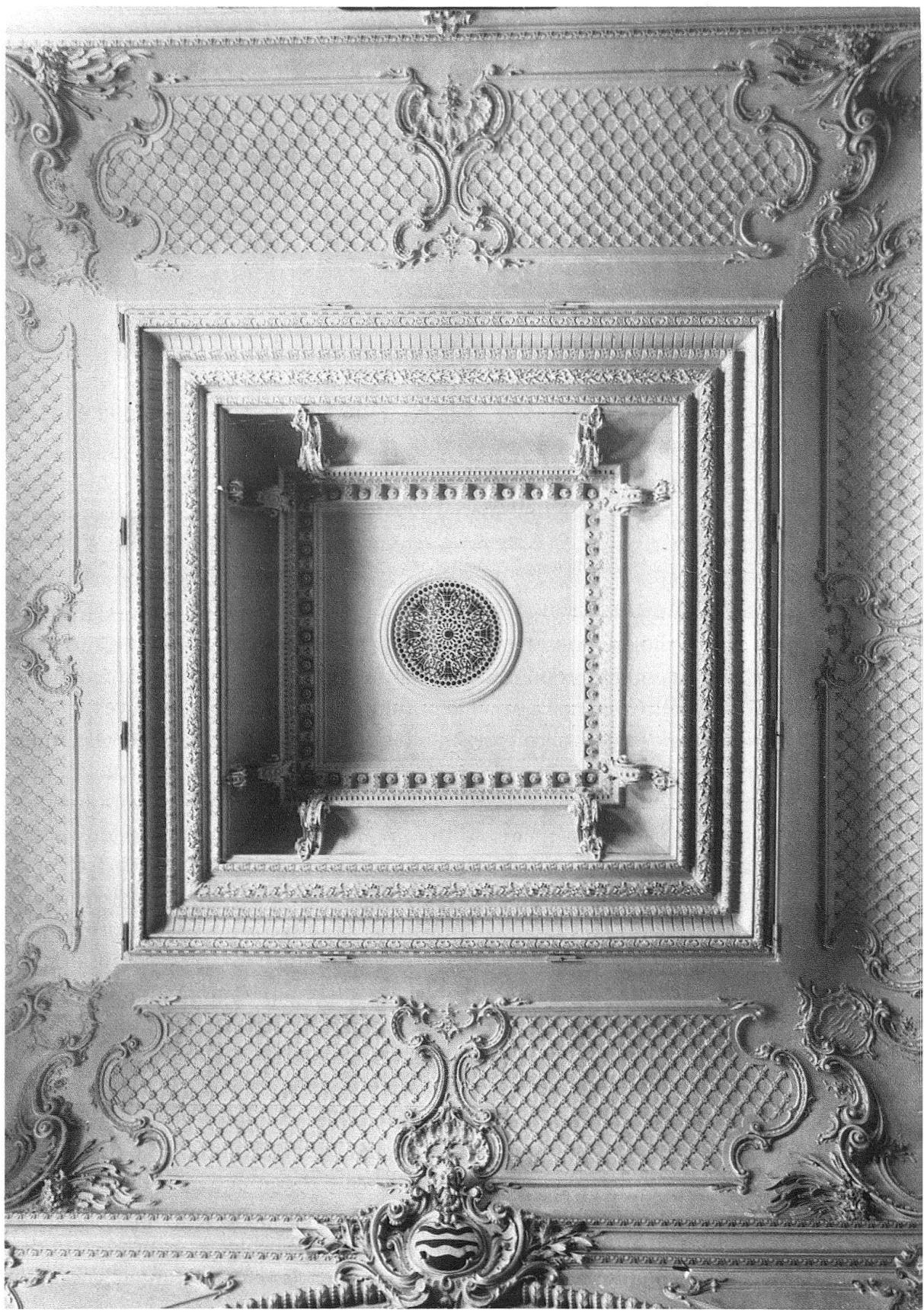


Fig. 9. Morges. Casino, plafond de la grande salle



Fig. 10. Morges. Casino, détail de la galerie

cintre retombant sur impostes, alors qu'à l'étage on trouve des fenêtres rectangulaires, séparées par des pilastres ioniques.

La façade méridionale se voit précédée d'une terrasse aux contours galbés, vitrée dans sa partie centrale et abritée par un balcon à garde-corps en ferronnerie présentant des motifs de lyres, soutenu lui-même par des colonnettes cannelées en fonte (ateliers von Roll). La composition de cette façade, symétrique, avec des percements similaires à ceux de la face d'entrée, mais rythmés de manière plus ample, est caractérisée par deux avant-corps bombés à balconnets (dont l'un a aujourd'hui disparu), dotés de ferronneries et surmontés chacun par un fronton cintré à cartouche baroque portant un masque.

Intérieur. L'édifice s'inscrit grossièrement dans un plan presque carré sur lequel saillent légèrement la grande entrée occidentale ainsi que les deux avant-corps latéraux de la façade sud. La distribution de l'édifice est parallèle à cette dernière, avec la division du bâtiment en deux parties distinctes. Le Casino, au nord, se compose de la succession : grand escalier – grande salle – scène (qui empiète légèrement sur la ruelle du Rond-Point par un encorbellement sur consoles) alors que, s'ouvrant sur le lac, on trouve le restaurant, avec trois salles en enfilade (et au premier étage des salles qui, à l'origine, servaient au Tribunal).

Le grand escalier tournant à deux volées, avec départ central droit et deuxième volée en fer à cheval, est muni d'un garde-corps en ferronneries à volutes. Dominé par un plafond à l'impériale qu'aère une rosace métallique découpée, il débouche sur des paliers ornés de stucs et donnant accès non seulement à la grande salle ou à sa galerie, mais aussi aux locaux s'ouvrant vers le lac. La décoration culmine dans la grande salle, dotée de stucs variés et très développés, notamment sur l'impressionnant plafond, dont la profonde gorge est ornée dans un goût rococo, alors que la partie supérieure, à l'impériale, s'orne de motifs plutôt classiques, tels que consoles galbées, modillons, denticules,

palmettes, disposés autour d'une rosace d'aération en métal découpé (figure 9). Sur la galerie, le garde-corps ventru et chantourné, en bois sculpté et peint, présente une alternance de masques de théâtre et de cartouches, tous surmontés d'une coquille et environnés de fleurs, que séparent des consoles à feuilles d'acanthe supportant la main courante (figure 10). Enfin la salle est munie de boiseries à panneaux rectangulaires – avec des éléments cintrés au niveau des portes – et l'ouverture de la scène se marque d'une riche moulure que surmonte un grand cartouche en ciment moulé, peint aux armes de la ville. Cette grammaire décorative, qui jouit d'une grande vogue durant les décennies 1890–1910, est typique du néo-baroque d'inspiration française. On y trouve une abondance d'éléments généralement associés au style Louis XV, dont l'architecture hôtelière et résidentielle de la bordure lémanique fournit de nombreux exemples.

Appréciation. Une aimable communication de Jacques Gubler, collaborateur à l'INSA⁵² permet de mieux juger, dans un contexte régional, de l'intérêt de cet édifice. Aussi puiserons nous largement dans le rapport qu'il voulut bien nous adresser. J. Gubler insiste sur la *rationalité de la composition*, groupant deux sous-ensembles distincts : la grande salle au nord, avec un axe de symétrie commun à l'escalier (dont la fonction d'accueil est affichée en façade par l'ordre colossal du pavillon en ressaut) et le restaurant, de composition symétrique également, mais commandé par la vue vers le lac. «La conjugaison en un tout organique des deux sous-espaces est largement tributaire de la plastique de l'attique. Les frontons, cartouches, lucarnes, bandeaux, forment une vraie couronne qui enserre les deux parties, appelle les regards obliques, assied les angles du bâtiment et propose une animation visuelle exprimant le loisir, l'oisiveté et la joissance. L'attique fonctionne comme l'enseigne du Casino.»

«L'image de la façade méridionale se singularise par son effet typiquement «riviéra». L'archétype de la villa ou de l'hôtel particulier est mis à contribution, mais à l'échelle d'un bloc «palatial» quasi hôtelier. Architecture de riviéra également en raison du jeu de la grande terrasse ouverte vers le midi, de l'ondulation des deux pavillons en terminaison de façade. Le bâtiment prend possession du nouvel ordre lacustre morgien, sanctionné par le grand quai daté «1890» et qui signifie le retourement vers le lac de la ville féodale. Le Casino est probablement le seul bâtiment morgien qui ait cherché à exprimer le front lacustre.»

«La personnalité de l'architecte ne présente pas d'intérêt singulier. Il s'agit d'un bon praticien et d'un habile affairiste, si l'on en juge par sa réussite dans la promotion à Lausanne de villas locatives (Acacias, Tilleuls, Servan) ainsi le «Castellino», immeuble implanté à l'angle sud-est Acacias – Avenue d'Ouchy. La mise en œuvre élaborée du Casino de Morges, toute la gamme de pierres qui l'enveloppe, le béton armé et les stucs des galeries de la grande salle, montrent que l'entrepreneur et les diverses entreprises ont joué un rôle déterminant dans la réussite de l'ensemble. A la manière d'une oprette, et suivant la dynamique néo-baroque du clin d'œil, le Casino de Morges vise à la séduction et à la mondanité; en bref, ce bâtiment est l'un des témoignages marquants de l'architecture lémanique du tournant du siècle⁵³.»

CONCOURS D'IDÉES 1975,
POUR LA REVITALISATION DE L'ENSEMBLE DE LA PLACE

En vue de la création d'un complexe commercial, hôtelier, locatif et récréatif dans ce secteur important de la vieille ville, le programme du concours prévoyait: 1^o une affectation du rez-de-chaussée à des activités commerciales, ainsi que la création d'une certaine surface de bureaux; 2^o un hôtel de 60 lits environ, avec restaurant relié à des petites salles polyvalentes pour banquets, conférences et expositions, ainsi qu'une grande salle polyvalente de 300 places; 3^o un ensemble de logements (20% de la surface totale de plancher brute). Tout en laissant aux architectes une liberté entière de création, les organisateurs du concours formulent néanmoins les remarques suivantes, concernant les immeubles touchés par le programme:

«1. *La caserne.* Ce bâtiment important par sa masse s'impose dans l'ensemble architectural de la vieille ville tout particulièrement par sa toiture, remarquable élément qui confère au bâtiment tout entier une noble vigueur. Au niveau de la rue Louis-de-Savoie, cette construction constitue un point d'accrochage non négligeable sur l'aspect de la vue perspective de la rue Louis-de-Savoie.»

«2. *La prison.* De proportion harmonieuse, cette construction, dont l'affectation n'aura cependant plus sa raison d'être d'ici une dizaine d'années, annonce un changement de direction de la rue Louis-de-Savoie.»

«3. *Immeubles d'habitation.* Les deux constructions de la rue Louis-de-Savoie offrent un intérêt plus limité. Le gabarit des immeubles situés à l'est de l'église catholique pourrait servir de référence en cas de reconstruction.»

«4. *Le casino.* Ce bâtiment, un des rares témoins de l'architecture de la fin du siècle passé à Morges, occupe une place privilégiée; donnant directement sur le quai, sa masse ne dépare pas l'ensemble. Cependant, son état de vétusté ainsi que les difficultés d'adaptation de sa distribution intérieure posent le problème de son utilisation ⁵⁴.»

En conséquence, les seules exigences de la Municipalité sont de respecter le gabarit général de la ville ancienne, l'ordonnance de la rue Louis-de-Savoie (figure 11), la structure de la zone de verdure côté lac, et l'ouverture entre la rue Louis-de-Savoie et le quai. Il n'entre pas dans notre propos, ni dans nos compétences, de faire ici un examen critique exhaustif des projets primés. Aussi ne les considérerons nous que d'un point de vue d'historien de l'architecture, en fonction des éléments intéressants que ces projets de restructuration conservent ou menacent.

1^{er} prix: *Morges 360*, par J. Zweifel et H. Strickler (associé responsable: R. Bannert), Lausanne. Ce projet respecte la silhouette et les percements du grenier à sel, mais crée des arcades au rez-de-chaussée, et supprime la structure interne, à poteaux, de l'immeuble. L'aspect extérieur du casino est préservé également, mais à l'intérieur, les concurrents ne conservent que l'escalier principal, et remodèlent complètement la grande salle. Les trois bâtiments de la rue Louis-de-Savoie sont entièrement reconstruits, avec fenêtres saillantes, prismatiques ⁵⁵ (figure 12).

2^e prix: *Ouf*, par P. A. Birbaum et O. Lorenzetti, Morges. Grenier: comme pour le projet précédent, silhouette et percements sont conservés, avec ouverture du rez-de-

chaussée au moyen d'arcades, et suppression de la structure interne. Casino: aspect extérieur conservé, mais transformation du grand escalier et de la grande salle; bâtiments rue Louis-de-Savoie: reconstruction, en imitant à peu près l'état existant en façade.

3^e prix: *Carrousel*, par F. Boschetti, Epalinges. Grenier: silhouette et percements conservés, création d'arcades au rez. Casino: aspect extérieur et grand escalier conservés, mais restructuration complète de l'espace intérieur. Immeubles rue Louis-de-Savoie: reconstruction complète, avec variation dans les rythmes des percements, caractérisés par l'emploi fréquent de fenêtres jumelles rappelant des baies à meneau (figure 13).

4^e prix: *Loulou*, par J. Lonchamp, R. Froidevaux, J. Lambert-Lonchamp, Lausanne. Grenier: volume respecté, mais percements multipliés sur les petites faces. Ouverture du rez-de-chaussée au moyen de passages rectangulaires. Conservation, à l'intérieur, de la structure ancienne, sur poteaux. Casino: conservation intégrale de la partie nord de l'immeuble, abritant la grande salle, mais reconstruction complète de la moitié méridionale, transformée en hôtel. Immeubles rue Louis-de-Savoie: respect, à peu près, des façades originales (avec suppression de l'un des étages de surélévation du N° 35, et, par contre, adjonction d'un niveau à la prison).

5^e prix: *Mont Blanc*, par E. Delapraz, Lausanne. Grenier: respect du volume, et partiellement des percements, ainsi que des structures internes sur poteaux. Casino: démolition intégrale. Immeubles rue Louis-de-Savoie: démolition intégrale, pour dégager l'église néo-gothique, et par là même déplacer la liaison entre la rue et le quai. Création d'un immeuble à façade fractionnée accolé au grenier (figure 14).

APPRECIATION

L'analyse révèle que chacune des particularités architecturales de cet ensemble a été conservée, parfois même simultanément, par l'un ou l'autre de ces projets. Il apparaît donc que les concurrents primés ont tous été frappés par certains éléments dignes d'intérêt qu'il leur paraissait regrettable de détruire. Ainsi la volumétrie du grenier à blé ou la silhouette du casino ne sont actuellement guère menacés. Par contre, l'importance d'éléments plus cachés ne nous semble pas toujours avoir été suffisamment reconnue, quoique le choix même, par le jury et la Municipalité, de projets respectueux du passé, prouve l'existence de leurs préoccupations en ce domaine. Ainsi par exemple la valeur typologique des percements simples et réguliers du bâtiment du grenier est incontestable (le rez-de-chaussée, très abîmé, mis à part); de même, les structures à poteaux de chêne destinées à supporter les réserves de blé et de sel sont d'une ampleur exceptionnelle dans notre région, pour un édifice utilitaire d'un genre fort rare. La grande salle du casino également est un exemple élaboré d'architecture théâtrale dont on trouve, à proximité, peu d'exemples comparables; elle mérite, à ce titre, d'importants égards. Mais les façades surtout des trois bâtiments s'ouvrant sur la rue Louis-de-Savoie nous paraissent avoir été nettement sous-estimées, chacune d'entre elles constituant un élément de valeur pour l'ensemble de la rue.



Fig. 11. Morges. Rue Louis-de-Savoie. Elévation des façades, état actuel. (Service des bâtiments de la ville)

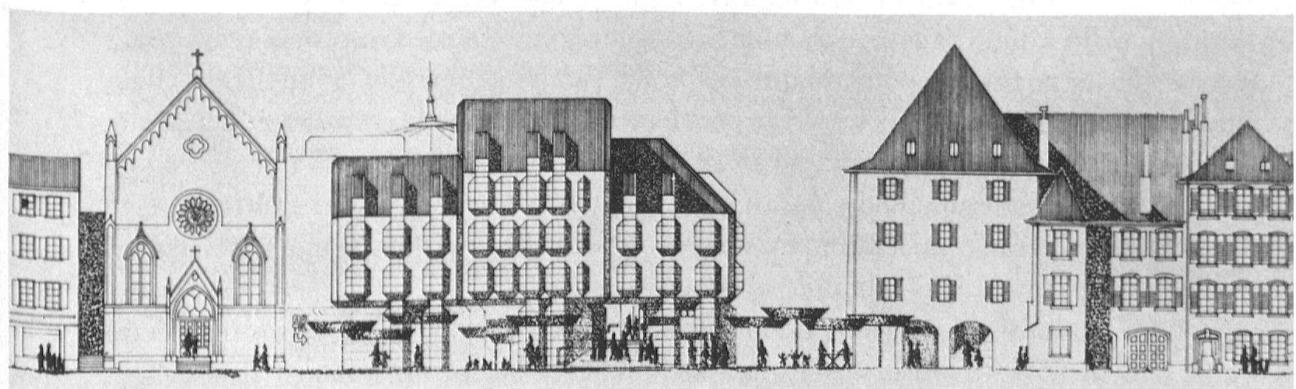


Fig. 12. *Morges 360* (1^{er} prix), J. Zweifel et H. Strickler

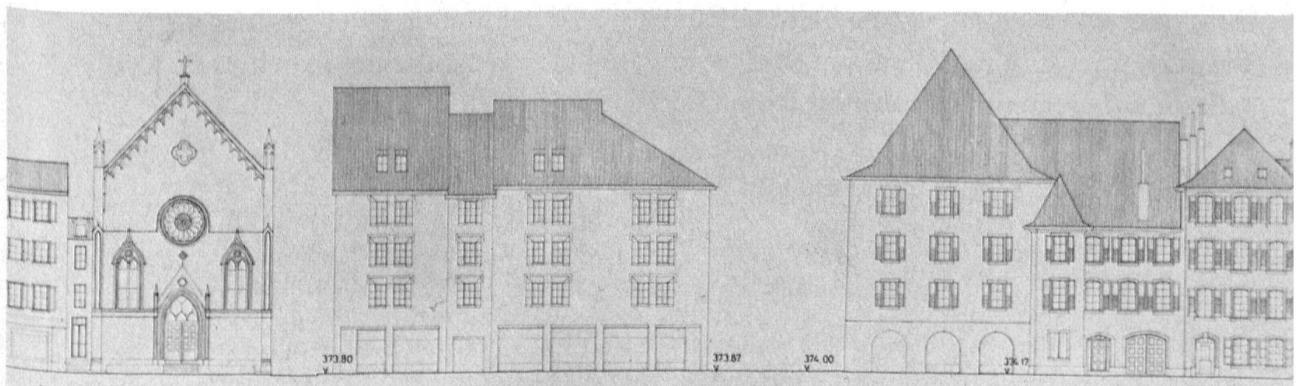


Fig. 13. *Carrousel* (3^e prix), F. Boschetti

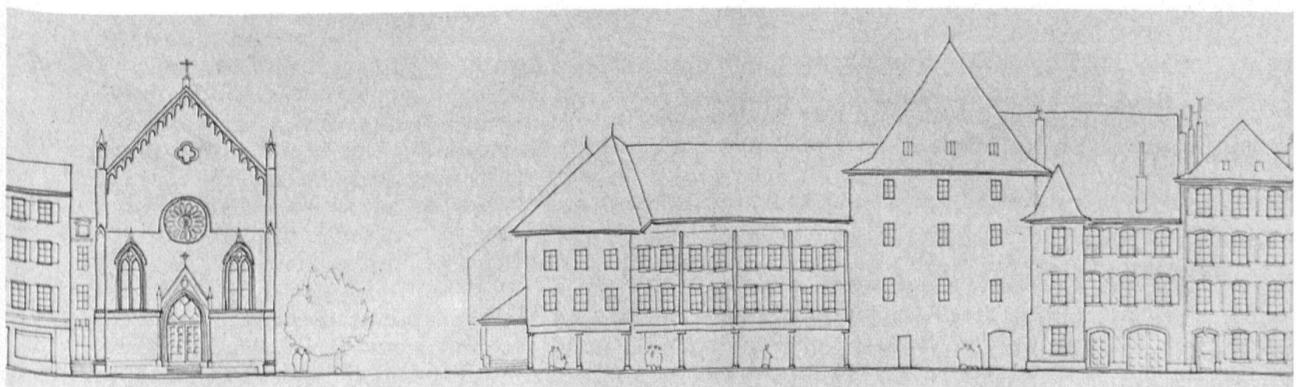


Fig. 14. *Mont Blanc* (5^e prix), E. Delapraz

Il est ainsi permis de se demander s'il ne serait pas possible de conserver toutes les particularités importantes du secteur envisagé, puisque d'une part, les projets primés, dans leur ensemble, satisfont à toutes ces exigences, et puisque d'autre part, comme l'écrit le jury, dans les conclusions de son rapport : «La démolition et le remplacement des bâtiments anciens ne se justifie que dans la mesure où la solution proposée est d'une qualité supérieure à l'existant, tant sur le plan de l'organisation (apport d'activités nouvelles) que de l'intégration.» Or, une qualité essentielle de ces bâtiments, outre les importants détails de composition relevés plus haut, réside dans leur *ancienneté*, ce caractère étant un garant d'*authenticité* que les essais de reconstruction «intégrée» proposés par les divers projets sont loin d'atteindre, et pour cause. Cette authenticité nous paraît pourtant primordiale dans un ensemble homogène tel que la rue Louis-de-Savoie, toute intrusion dans ce tissu ne pouvant que laisser des cicatrices pénibles et indélébiles. Bien que l'on puisse à juste titre discuter de problèmes d'éthique de la conservation, tels que la valeur architecturale de façades-rideau (éléments anciens ne faisant que voiler une reconstruction moderne) il nous paraît qu'une solution de ce type pourrait être, dans ce cas particulier et si des raisons impérieuses l'imposent, un pis-aller, le moins désastreux pour l'image d'ensemble de la rue.

Il est aujourd'hui admis qu'on ne peut considérer comme digne de protection un choix seulement des monuments les plus marquants de la cité. C'est bien le tissu urbain de la vieille ville dans son ensemble qui doit être respecté, sous peine de dénaturer gravement cette dernière, comme l'a exprimé le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) en 1964 déjà, dans sa Charte de Venise, définissant les ensembles historiques et artistiques. Il nous paraît donc essentiel que, lors du nécessaire effort de revitalisation du secteur-clef examiné ici, on tienne compte de ces principes.

Abréviations :

ACM	Archives communales de Morges	cad.	cadastral
ACV	Archives cantonales vaudoises	Man. Rom.	Manuels romands
MAH	<i>Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse</i>	Reg. Mun.	Registre de la Municipalité
Kdm	<i>Kunstdenkmäler der Schweiz</i>	Tabl. bât.	Tableau des bâtiments

Notes

¹ G. HERMANN, «Morges, un cœur tout neuf», in *24 Heures*, 8 juin 1976, p. 52.

² ACM, AAA 37, Reg. Mun. p. 379, 19.9.1801; ACV, G 175/1, fo 60; G 175/2, fo 225; ACM, AAA 52, Reg. Mun. p. 384, 29.7.1839.

³ ACV, Tabl. bât. 175 (1836) fo 13.

⁴ Voir MAH Vaud IV (en préparation).

⁵ ACV, Gb 175 c 1, fo 2 no 83; Tabl. bât. 175 (1836) fo 15; G 175/14 fo 595; ACM AGAE 5.

⁶ Ainsi à la rue de Lausanne 10 et 14, rue Louis-de-Savoie 92, Grande Rue 84. Nous ne comptons pas parmi ceux-ci l'immeuble à la place Saint-Louis 2 qui s'inscrit dans une typologie de façade à deux avant-corps latéraux, ni les exemples de constructions où une telle jambe, parfois déguisée en pilastre, ne fait qu'embarquer un mur de refend, ancien mur mitoyen de deux maisons réunies par la suite (Grande Rue 1, rue Louis-de-Savoie 73–75).

⁷ ACV, K XV f 17/1.

⁸ Voir MAH Vaud IV (en préparation).

⁹ ACM, AAA 53, Reg. Mun. p. 124, 25.1.1841; p. 144, 22.3.1841; p. 157, 26.4.1841; AJU 1, série de dix plans, «Premier projet», [Samuel Cupelin, 1841] comprenant: plan de situation et élévation latérale de l'ancien four; «Second projet» [S. Cupelin], plan du rez et 2^e étage.

¹⁰ ACM, AAA 53, Reg. Mun. p. 160–161, 3 mai 1841; p. 268, 7.2.1842; AJU 1, Rapport sur l'examen des nouveaux plans, H. Perregaux, 18.1.1842; AAA 53, Reg. Mun. p. 285, 4.4.1842; AJU 1, plan des modifi-

cations proposées par la commission d'organisation de la justice pénale au second étage des prisons à construire à Morges, 18. 1. 1842 [H. Perregaux].

¹¹ ACV, Plumitif du Conseil d'Etat, 31. 7. 1841; 16. 9. 1842.

¹² ACM, AJU 1, cahier de 21 plans comprenant élévations, coupes, plans des niveaux, des charpentes, et divers détails d'exécution. Signés Perregaux et Delaharpe architectes, 15. 9. 1842, et accompagnés d'un cahier d'instructions (plans approuvés le 16 sept. 1842 par le Conseil d'Etat); un cahier avec toisage, estimation, soumissions et comptes de construction; AAA 53, Reg. Mun. p. 324, 19. 9. 1842.

¹³ ACM, AAA 53, Reg. Mun. p. 297, 16. 5. 1842; p. 332, 17. 10. 1842; p. 334, 24. 10. 1842; p. 344, 21. 11. 1842; AAA 54, Reg. Mun. p. 111, 6. 1. 1845; AJU 1, règlement des comptes pour les prisons, par Samuel Cupelin, sans date.

¹⁴ ACM, AAA 54, Reg. Mun. p. 88, 28. 10. 1844.

¹⁵ ACM, AJU 1, plan de restauration, Henri André, architecte, juillet 1890; AJU 2, travaux en 1891 par François Roulet, maçon.

¹⁶ ACM, AAA 53, Reg. Mun. p. 346, 28. 11. 1842.

¹⁷ A Genève: Prison pénitentiaire (1822–1824) par Samuel Vaucher et Maison de détention par Charles Schaeck (voir W. ZURBUCHEN, *Les prisons de Genève*, Genève 1977, p. 117–152, et L. EL-WAKIL, Architecture et urbanisme à Genève sous la Restauration, in *Genava* n.s.t. XXV, 1977, p. 174–176). A Lausanne: Prison pénitentiaire (1822–1826) par Adrien Pichard et Colonie pour femmes (1860) par Louis Wenger (voir M. GRANDJEAN, *MAH Vaud III*, à paraître)

¹⁸ Nous étudierons par ailleurs et plus en détail les prisons vaudoises de la première moitié du XIX^e siècle.

¹⁹ ACV, Gb 16 a/1 (Apples, plan 1669) fo 44; Gb 16 b 1, (plan 1718), fo 5.

²⁰ Loués en 1676 à Abraham Charrière, co-seigneur de Senarcens. ACV, Bb 1–16, Man. Rom. p. 220, 3. 7. 1674; Bb 1–17, Man. Rom. p. 321, 27. 11. 1676.

²¹ ACV, Bb 1–21, Man. Rom. p. 2, 16. 2. 1683; p. 76, 25. 4. 1683; p. 117, 31. 7. 1683; p. 199, 25. 2. 1684

²² ACV, Bb 1–21, Man. Rom. p. 211–212, 8. 3. 1684; p. 253, 23. 4. 1684.

²³ ACV, Bp 40–27, Comptes baillivaux, Romainmôtier, 1684–1685; Bb 1–22, Man. Rom. p. 86, 15. 6. 1685; p. 154, 10. 8. 1685; p. 305, 13. 3. 1686; Bb 1–24, Man. Rom. p. 14–15, 26. 11. 1688; p. 304, 13. 7. 1689; Bp 33–24, comptes 1687–1688, p. 32; ibidem, comptes 1688–1689, p. 27. Un grenier existait à Saint-Prex dès la fin du XVII^e siècle en tout cas (au château?).

Au château de Morges, on installe dès 1688 un grenier dans les caves, sous les voûtes occidentales, conformément à un plan venu de Berne. Le blé y moisira l'année suivante. Des entrepôts sont alors créés dans les combles occidentaux et orientaux, puis transférés en 1692 jusqu'à l'Arsenal (tour nord-ouest de la forteresse?). ACV, Bb 1–23, Man. Rom. p. 419, 8. 6. 1688; p. 560, 8. 9. 1688; Bb 1–24, Man. Rom. p. 297, 4. 7. 1689; Bb 1–26, Man. Rom. p. 445–446, 18. 6. 1692; Bb 144, Etat des greniers 1781.

²⁴ ACV, Bb 1–25, Man. Rom. p. 112, 25. 4. 1690; p. 204, 7. 7. 1690; p. 259, 27. 9. 1690; p. 260–261, 30. 9. 1690. Aimable confirmation de J. Schweizer, rédacteur *MAH* pour le canton de Berne.

²⁵ ACV, Bb 1–25, Man. Rom. p. 282, 21. 11. 1690; (pierres de la Sarraz et chaux de l'Isle); Bp 33–24, comptes 1691–1692; Bb 1–27, Man. Rom. p. 43, 2. 9. 1692; p. 52–53, 9. 9. 1692; p. 324, 27. 5. 1693.

²⁶ ACV, Bp 40–28, comptes 1691–1692, p. 41; Bp 33–24, comptes 1692–1693, p. 15; Bb 1–27, Man. Rom. p. 324, 27. 5. 1693.

²⁷ A l'emplacement du Casino actuel. ACV, Gb 175 b, fo 8, n° 137.

²⁸ ACV, Gb 175 b, fo 8 n° 126 et 127.

²⁹ ACV, Bm 2–1, p. 379–388.

³⁰ ACM, AAA 46, Reg. Mun. p. 248, 6. 12. 1819; ces plans, non cotés, sont conservés au château de Morges.

³¹ ACM, AJD 1, dossier Caserne.

³² M. GRANDJEAN, *MAH Vaud I*, pp. 154, 181–182.

³³ A. BURMEISTER, *Cent cinquante ans de vie payernoise, 1803–1953*, Payerne 1953, pp. 34, 112; ACV, Bp 39/2, comptes 1686–1687; Bb 1/23, *passim* (1686).

³⁴ ACV, Bb 1/23, *passim*, (1686–1687); S. STELLING-MICHAUD, «Le livre de raison de Marc de Treytorrens (1681–1725)», in *RHV* 1939, p. 267. (Aimable communication de Marcel Grandjean, à qui je tiens à exprimer ici ma vive gratitude pour les innombrables renseignements que je lui dois, ainsi que pour ses conseils toujours pertinents et sa constante amitié).

³⁵ ACV, Bp 40/31, comptes 1707.

³⁶ M. GRANDJEAN, *Invitation à la 82^e assemblée générale de la SHAS*, 12–14 mai 1962, p. 9.

³⁷ ACV, Bb 1/47, p. 240, 1^{er} juillet 1729; Bb 1/77, p. 4, 6. 12. 1760; p. 178, 3. 4. 1761, etc.

³⁸ M. GRANDJEAN, «L'architecte bernois Nicolas Hebler au Pays de Vaud», in *Nos monuments d'art et d'histoire*, 1970/1, pp. 34–35.

³⁹ Quant aux baies, il se différencie du grenier de Romainmôtier, qui, avec ses fenêtres étroites à encadrement en doucine, se rapproche d'un type qu'on retrouve peut-être plus fréquemment qu'ailleurs dans la région du Chablais, multipliant des ouvertures réduites à de simples fentes d'aération. Il en était ainsi également au grenier de la Madeleine à Lausanne, et ce type culminera dans une réalisation telle que l'ancienne grange du Dîme de Duillier (démolie en 1904) ancienne propriété du seigneur du lieu (ACV, AMH A 4161).

⁴⁰ Aimable communication de M. G. Cassina, rédacteur *MAH* pour le Valais romand; *Bulletin Municipal*, Monthey, № 3, octobre 1976.

⁴¹ A. REINLE, *Kdm. Luzern III*, p. 65, fig. 49–50.

⁴² M. STRUB, *MAH Fribourg I*, pp. 359–365.

⁴³ Voir *MAH Vaud IV* (en préparation).

⁴⁴ ACM, AAA 65, Reg. Mun. p. 58, 18. 2. 1895; p. 98, 24. 6. 1895; p. 155, 30. 12. 1895; p. 231, 8. 9. 1896; p. 237, 1. 10. 1896.

⁴⁵ ACM, AAA 65, Reg. Mun. p. 240, 12. 10. 1896; p. 285, 25. 1. 1897; AJE 1, Dossier Casino.

⁴⁶ ACM, AAA 66, Reg. Mun. p. 13, 27. 6. 1898; p. 80, 14. 11. 1898; p. 87, 28. 11. 1898; AJE 1, Comptes L. Laffely, au 1. 7. 1899.

⁴⁷ Notamment pour les dalles des galeries et de la terrasse, de l'arrière-scène en encorbellement sur la rue (ACM, AJE 1, convention du 21. 8. 1897).

⁴⁸ ACM, AAA 66, Reg. Mun. p. 80, 14. 11. 1898; Bb 11, *Journal de Morges (comptes)*, p. 252, 31. 12. 1898.

⁴⁹ ACM, AAA 66, Reg. Mun. p. 107, 16. 1. 1899; p. 125, 27. 2. 1899; p. 139, 8. 4. 1899; p. 145, 17. 4. 1899; p. 191, 1. 8. 1899.

⁵⁰ ACM, AAA 66, Reg. Mun. p. 99, 26. 12. 1898; p. 121, 20. 2. 1899; p. 139, 8. 4. 1899; p. 184, 17. 7. 1899; p. 196, 23. 8. 1899; p. 209, 25. 9. 1899.

⁵¹ ACM, AAA 66, Reg. Mun. p. 266, 5. 2. 1900.

⁵² INSA: *Inventar der neueren Schweizer Architektur*, sous l'égide du Fonds national suisse de la recherche scientifique et de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse.

⁵³ JACQUES GUBLER, «Note rapide sur le Casino de Morges», 3 avril 1978; je le remercie bien cordialement pour sa collaboration.

⁵⁴ Ville de Morges, concours d'idées: restructuration de l'ensemble du secteur Caserne – Casino, règlement, programme, 29 avril 1975.

⁵⁵ Projets conservés au Service des bâtiments de la ville de Morges. Je me plaît à relever ici les très agréables conditions de travail dont je bénéficie aux Archives communales de Morges, grâce à la compréhension de la Municipalité et de ses services administratifs, notamment M. Jotterand, archiviste, ainsi que MM. Gremion et Merminod, du Service des bâtiments.

BERN NACH 25 JAHREN

ROMANTISCHE ERINNERUNGEN UND NACKTE WIRKLICHKEIT

von Erdmann Schmocker

Vom Herbst 1976 bis Frühjahr 1977 hatte ich Gelegenheit, meine alte Heimatstadt nach 25jähriger Abwesenheit für längere Zeit anzusehen und zu studieren. Es war nicht eine totale Abwesenheit, da es mir alle paar Jahre möglich war, für kürzere Zeit in Bern hinzuzumachen; auch im Jahre 1978 wieder. Allerdings dauerten bis jetzt meine Aufenthalte nie lange genug, um alle alten Ecken aufzusuchen und zum Teil neue zu entdecken. Im Gedächtnis ändert sich nichts, und man ist oft – durch romantische Erinnerungen verfärbt – enttäuscht, wenn das Alte, das Bekannte verschwunden ist. Als Architekt und Stadtplaner sagt mir aber auch die Vernunft, dass sich die Welt und damit natürlich auch Bern ändern und sich der heutigen Zeit anpassen müssen. Durch dieses Hin und Her zwischen Erinnerung und Wirklichkeit hat man die Tendenz, vom Neuen, Unbekannten Abstand zu nehmen. Am Ende bleibt dann eine Sammlung von Eindrücken, die einen bittersüßen Geschmack hinterlassen.